

N° 2023-192

OBJET :

*Services techniques – Création d'un
nouvel emploi non permanent d'agent
technique et modification d'un emploi
existant*

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Seytroux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 novembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRÉNAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGÈNEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :20
pour :20
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par BUET Manuelle à DUPIEUX Gilbert.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 3 octobre 2023 portant création de 11 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier et temporaire d'activité. Compte tenu des besoins existants, il propose de :

- créer un nouvel emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024, et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500,
- modifier l'emploi non permanent d'agent technique créé le 3 octobre 2023 pour accroissement saisonnier d'activité, à temps non complet (18 heures hebdomadaires), pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 480, et de le passer à temps complet pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer le nouvel emploi dans les conditions qui lui ont été présentées,
- **décide** de modifier l'emploi existant dans les conditions qui lui ont été présentées,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD